

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE LA MOBILITÉ PROPRE

Orientations et objectifs

La stratégie de développement de la mobilité propre (SDMP) est, pour le secteur des transports, au croisement des enjeux climatiques, énergétiques et de qualité de l'air.

CHIFFRES CLÉS : TRANSPORTS

- **1^{er} secteur émetteur de gaz à effet de serre** (27% des émissions nationales),
- **2^{ème} secteur consommateur d'énergie** avec 32% des consommations,
- Responsable de la **majeure partie des émissions d'oxyde d'azote (NO_x)** et d'**un quart des émissions de particules PM_{2,5}**.

DOMAINES D'ACTION

La SDMP identifie les domaines d'action suivant, qui peuvent être déclinés localement par les Régions et devront a minima être pris en compte dans l'élaboration des SRADDET :

- **Maîtrise de la demande de mobilité**
- **Développement des véhicules à faibles émissions**
- **Développement du marché des carburants alternatifs et déploiement des infrastructures correspondantes**
- **Optimisation des véhicules et réseaux existants**
- **Amélioration des reports modaux**
- **Développement des modes de transports collaboratifs**

ORIENTATIONS ET ACTIONS

- **Encourager de nouveaux comportements** favorisant la maîtrise de la croissance de la demande en transports (augmentation du taux de remplissage des véhicules), notamment en visant une cible de **10 % des jours télé-travaillés en 2030**.
- Atteindre un parc de **2,4 millions de véhicules électriques et hybrides rechargeables** en 2023.
- Atteindre une part de **3% des poids lourds roulant au GNV** en 2023.
- Viser un **objectif d'incorporation pour les biocarburants avancés de 1,6 % en 2018 et 3,4% en 2023 pour l'essence, et de 1 % en 2018 et 2,3% en 2023 pour le gazole**, sous réserve qu'un ensemble de conditions soient réunies.
- Augmenter le taux de remplissage moyen pour le transport de marchandises.

- Viser une part du fret non routier pour le transport de marchandises à hauteur de 20% en 2030.
- **Développer la part des modes doux** (marche et vélo) à hauteur de 12,5% des déplacements dans les transports de courte distance en 2030.
- **Développer les aires de covoiturage et les services numériques favorisant la mise en relation, pour augmenter le taux d'occupation des véhicules particuliers** jusqu'à 1,8 à 2 personnes en moyenne par véhicule en 2030.
- Prendre en compte les priorités de développement de la mobilité propre dans la révision des documents ou démarches stratégiques et intégrer les technologies d'avenir (systèmes de transports intelligents et véhicules autonomes, notamment pour le transport public).

En particulier, il est essentiel que les territoires prennent en compte le déploiement des infrastructures de distribution des carburants alternatifs, voire se fixent des objectifs quantitatifs dans ce domaine.